

				
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	NOTICE D'INFORMATION RENTREE UNIVERSITAIRE A L'ECOLE DE SAGES-FEMMES			Version 2
				15/07/2011

Saint-Denis, le 20 juillet 2022.

## Année Universitaire 2022/2023

**Pré-rentée des ESF:**  
**Le mardi 30 Août 2022 de 09h 00 à 16h00**  
**Le début des activités Pédagogiques se fera le mercredi 31 Août 2022.**  
**Salle B03 – Bâtiment B**  
**Ecole de Sages-Femmes**

- ⇒ La période de cours débutera **le mercredi 31 aout 2022** et les horaires seront de *08h à 18 h* tous les jours. Une pause déjeuner est prévue de *12 h à 13 h*.
- ⇒ **Les stages hospitaliers** sont prévus selon un planning préparé et présenté par la Sage-Femme Enseignante de 2ème année maïeutique en début d'année universitaire. Un premier stage est prévu dès début octobre, puis 2 autres périodes de stages sont programmées en décembre et en juin/juillet.
- ⇒ Le programme des études, le code de déontologie de la profession de sage-femme, le règlement intérieur de l'école vous seront remis et étudiés le jour de la rentrée.
- ⇒ Pour le matériel ci-dessous, attendre le premier jour de cours pour avoir de plus amples informations avec la Sage-Femme Enseignante.
  - Tenue et fourniture de stage : La tenue de stage est fournie par l'hôpital.
  - Le matériel ci-dessous est recommandé pour faciliter le travail de l'étudiant en stage restent:
    - les chaussures silencieuses (semelles élastomères)
    - une montre-trotteuse.
    - une paire de petits ciseaux (bouts ronds)
    - un garrot
    - une pince de KOCHER,
    - un stéthoscope,
    - un stéthoscope de Pinard,...
- ⇒ Fournitures scolaires à prévoir :
  - papier, cahier, stylos, crayon, ..., pour prise de notes sont à la charge de l'étudiant.
  - achat d'un livre d'obstétrique (les références vous seront données à la rentrée)
  - une pochette à rabat cartonnée avec élastiques, de couleur verte.

**A ce sujet : les informations vous  
seront communiquées par  
Mme Christelle RIVIERE, Cadre  
Formatrice**

### LES VACANCES UNIVERSITAIRES

Elles vous seront précisées le jour de la rentrée universitaire 2022/2023.

## FRAIS DE SCOLARITE ET BOURSE REGIONALE

### BOURSE REGIONALE (Dossier à consulter sur le Site du Conseil Régional de la Réunion)

- Les formulaires pour la demande de Bourse Régionale seront à télécharger sur le site du Conseil Régional <http://www.regionreunion.com> (bourse sanitaire et sociale 2022).

La date de la mise en ligne des dossiers vous sera communiquée ultérieurement.

Possibilité de remboursement pour les boursiers.

## LES FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription à l'Ecole : 170 € - 243 € (sera revu à la hausse tous les ans),  
Le règlement de ces frais d'inscription se fera directement en ligne sur le site de l'université lors de votre inscription. Pour les étudiants boursiers ces frais leur seront remboursés par l'université lorsque la notification de bourse régionale leur sera communiquée.

FRAIS de COTISATION à la CVEC - 95 € (sera revu à la hausse tous les ans), Paiement en ligne

### La REMUNERATION des étudiants :

Une rémunération est versée mensuellement aux étudiants à partir de la 4ème année maïeutique de Sage-Femme.  
Le montant de cette rémunération est d'environ : 322,92 €/mois en 4e A et 397,44 €/ par mois en 5e A.

## LOGEMENT ET REPAS

### LOGEMENT

- Le régime de l'école est l'externat.
- **Le CROUS** : met des chambres à la disposition des étudiants :
  - CROUS, 20 rue Hyppolite Foucque
  - 97490 SAINTE-CLOTILDE
  - ☎ : 0262.48.32.15
- **LA RESIDENCE DES FACS** – 16, du Béarn Moufia - 97490 SAINTE-CLOTILDE  
pour la location d'un studio : ☎: 0262.29.18.02
- **L'ESPLANADE de BELLEPIERRE** : Résidence des étudiants à proximité du CHD – de l'IUFM- du lycée de Bellepierre pour la location d'un studio : ☎: 0262.41.18.18

### LES REPAS

Une cafétéria (réfrigérateurs et micro-ondes) est à votre disposition dans le bâtiment A salle A02 et une salle avec réfrigérateur et micro-ondes est également disponible dans le bâtiment B, à l'étage.  
Vous avez également la possibilité de déjeuner au restaurant (self) du CHU Nord.  
Une carte nominative est nécessaire, à retirer au bureau des admissions (niveau 4 du CHU), tous les jours de la semaine aux heures d'ouverture suivantes : de **08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30**.

L'approvisionnement de la carte se fait au bureau des admissions si le paiement se fait en espèce ou chèque et à la borne du self si le paiement se fait par carte bancaire.

## ADRESSES UTILES

### Secrétariat de l'IES :

✉ : [secretariatnord@ies-reunion.fr](mailto:secretariatnord@ies-reunion.fr)

Standard IES Nord : ☎ 0262 71 75 30 Fax : 0262 30 71 25

Conseil de l'ordre des sages-femmes : [www.ordre.sages-femmes.fr](http://www.ordre.sages-femmes.fr)

Syndicat de Sages-Femmes : [www.onsf.org](http://www.onsf.org)

[www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/metier\\_sante/medicale/4medicale.htm](http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/metier_sante/medicale/4medicale.htm)

[www.perso.wanadoo.fr/lesdossiersdelobstetrique/etudiants.htm](http://www.perso.wanadoo.fr/lesdossiersdelobstetrique/etudiants.htm)

[www.avenir-sante.fr/sagefemme.htm](http://www.avenir-sante.fr/sagefemme.htm)

[www.chru-lille.fr/etudiants\\_se\\_former/sage-femme/index.shtml](http://www.chru-lille.fr/etudiants_se_former/sage-femme/index.shtml)

Pour les témoignages d'autres étudiants et communiquer avec eux :  
le site des étudiants sages-femmes :

✉ : [www.anesf](http://www.anesf)

« Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen »